



PREFET DE LA REGION AUVERGNE
PREFET DU PUY-DE-DOME

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Clermont-Ferrand, le 3 février 2015

Vigilance météo sur le département du Puy-de-Dôme: la Préfecture et le Conseil général suspendent les transports scolaires le mercredi 4 février 2015

En raison de précipitations de neige attendues dans le Puy-de-Dôme le mardi 3 février 2015 et dans la nuit du 3 au 4 février 2015, le Préfet de la région Auvergne, Préfet du Puy-de-Dôme et le Président du Conseil général du Puy-de-Dôme ont pris un arrêté interdisant les transports scolaires dans le département pour la journée du mercredi 4 février 2015.

La décision d'interdiction concerne:

- les transports du réseau "Transdôme",
- les transports scolaires routiers spécifiques, à destination des écoles, des établissements scolaires, des établissements d'enseignement spécialisé, y compris les établissements d'enseignement technique agricole, et les transports scolaires des élèves en situation de handicap.

Sont interdits jusqu'à 12h30:

Les transports collectifs d'élèves et d'enfants dans le cadre d'activités extra scolaires (activités culturelles, sportives, classes vertes, ...). **Ils seront de nouveau autorisés à partir de 12h30.**

Restent autorisés:

- Tous les transports dans les périmètres de transports urbains de Clermont-Ferrand, Riom et Thiers.
- La circulation sur le réseau autoroutier.

Les prévisions météorologiques font état de précipitations neigeuses l'après midi du 3 février, la nuit du 3 au 4 février et la matinée du 4 février 2015, dans tout le département. Un cumul de 20 cm de neige est attendu dans le Livradois Forez et le Sancy, au dessus de 600 mètres d'altitude. Le renforcement du vent de Nord-Est pourra entraîner la formations de congères en fin de nuit.

Par ailleurs, le Préfet engage chacun à être vigilant et à respecter les consignes de sécurité. Ces conditions météorologiques appellent une vigilance de la part de tous, et en particulier des usagers de la route. Si vous devez vous déplacer:

- Munissez-vous d'équipements spéciaux ;
- Respectez scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation ;
- Evitez les accélérations et les à-coups ;
- Ne dépassez jamais un véhicule de déneigement en action ;
- Prévoyez un équipement minimum en cas d'immobilisation.

Contact: 04 73 98 63 14 / 06 80 37 34 18

Site internet des services de l'Etat: www.puy-de-dome.gouv.fr

Fil d'information Twitter: @Préfet63